

au développement des activités nouvelles que l'aide du Programme des Nations Unies pour le développement a pour objet de promouvoir.

1507<sup>e</sup> séance plénière,  
4 août 1967.

### 1277 (XLIII). Rapports des institutions spécialisées, de l'Agence internationale de l'énergie atomique et du Comité administratif de coordination

A

*Le Conseil économique et social,*

Ayant examiné les rapports annuels des institutions spécialisées ainsi que les résumés analytiques de ces rapports <sup>47</sup>, le rapport annuel de l'Agence internationale de l'énergie atomique <sup>48</sup> et le trente-troisième rapport du Comité administratif de coordination <sup>49</sup>.

<sup>47</sup> « Vingt et unième rapport de l'Organisation internationale du Travail aux Nations Unies », transmis au Conseil économique et social par note du Secrétaire général (E/4345); « Rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture à la quarante-troisième session du Conseil économique et social » (Rome, 1967), transmis au Conseil économique et social par note du Secrétaire général (E/4344); « Rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture au Conseil économique et social », transmis au Conseil économique et social par note du Secrétaire général (E/4347); Organisation de l'aviation civile internationale, *Rapport annuel du Conseil à l'Assemblée pour 1966* (Doc. 8660, A 16-P/2, avril 1967) et « Analyse sommaire des activités en 1966 », transmis au Conseil économique et social par notes du Secrétaire général (E/4333 et Add.1); Organisation mondiale de la santé, *Activité de l'OMS en 1966 : Rapport annuel du Directeur général à l'Assemblée mondiale de la santé et aux Nations Unies* (Genève, 1967) [*Actes officiels de l'Organisation mondiale de la santé*, n° 156] et « Résumé analytique des activités de l'Organisation mondiale de la santé en 1966 », transmis au Conseil économique et social par notes du Secrétaire général (E/4349 et Add. 1); Union postale universelle, « Rapport sur les activités de l'Union, 1966 » (Berne, 1967) et « Rapport analytique sur les activités de l'Union postale universelle en 1966 », transmis au Conseil économique et social par notes du Secrétaire général (E/4348 et Add. 1); Union internationale des télécommunications, *Rapport au Conseil économique et social sur les activités de l'Union internationale des télécommunications pour l'année 1966* (Genève, 1967) et *Sixième rapport de l'Union internationale des télécommunications sur les télécommunications et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique* (Genève, 1967), transmis au Conseil économique et social par notes du Secrétaire général (E/4346 et Add. 1); Organisation météorologique mondiale, *Rapport annuel de l'Organisation météorologique mondiale, 1966* (OMM, n° 205 R.P 72) [Genève, 1967], « Résumé analytique du rapport annuel de 1966, présenté par l'Organisation météorologique mondiale à la quarante-troisième session du Conseil économique et social » et *La Veille météorologique mondiale : Plan et programme de mise en œuvre* (mai 1967), transmis au Conseil économique et social par notes du Secrétaire général (E/4350 et Add. 1 et 2); Organisation intergouvernementale consultative maritime, « Rapport annuel de l'Organisation intergouvernementale consultative maritime, 1967 », transmis au Conseil économique et social par note du Secrétaire général (E/4334).

<sup>48</sup> Agence internationale de l'énergie atomique, « Rapport annuel de l'Agence internationale de l'énergie atomique au Conseil économique et social pour 1966/67 », transmis au Conseil économique et social par note du Secrétaire général (E/4339).

<sup>49</sup> *Documents officiels du Conseil économique et social, quarante-troisième session, Annexes*, point 17 de l'ordre du jour, document E/4337 et Add.1 et 2.

Rappelant la résolution 2150 (XXI) de l'Assemblée générale, en date du 4 novembre 1966,

Notant que des consultations ont déjà eu lieu entre les membres du Comité administratif de coordination au sujet des recommandations qui, parmi celles du Comité ad hoc d'experts chargé d'examiner les finances de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées, nécessitent des mesures conjointes,

1. Prend acte avec satisfaction des rapports annuels des institutions spécialisées ainsi que des résumés analytiques de ces rapports, du rapport annuel de l'Agence internationale de l'énergie atomique et du trente-troisième rapport du Comité administratif de coordination;

2. Invite le Comité administratif de coordination et les institutions à poursuivre activement leurs consultations et à faire figurer dans leurs rapports annuels au Conseil des renseignements sur les nouveaux progrès réalisés dans l'application des recommandations du Comité ad hoc.

1507<sup>e</sup> séance plénière,  
4 août 1967.

B

*Le Conseil économique et social,*

Rappelant le paragraphe 6 de sa résolution 1172 (XLI) du 5 août 1966, qui souligne notamment qu'« il y aurait intérêt à ce que le Conseil ... fasse porter particulièrement son attention sur l'examen de domaines déterminés d'activités communs aux institutions spécialisées et à l'Agence internationale de l'énergie atomique »,

Considérant qu'il serait souhaitable que le Conseil puisse disposer d'informations plus abondantes et plus détaillées sur les questions et les problèmes concrets que pose la coordination entre les institutions spécialisées et l'Agence internationale de l'énergie atomique,

Reconnaissant les efforts déjà accomplis par les institutions spécialisées et l'Agence internationale de l'énergie atomique et par le Comité administratif de coordination pour lui fournir des éléments d'information sur ces questions et ces problèmes,

Notant que le regroupement dans un chapitre distinct de leurs rapports analytiques des informations fournies sur la coordination par la plupart des institutions spécialisées a sensiblement amélioré la présentation de ces questions,

1. Invite les institutions spécialisées et l'Agence internationale de l'énergie atomique :

a) A continuer à présenter dans un chapitre distinct de leurs rapports analytiques les informations touchant à la coordination;

b) A développer l'importance de ce chapitre dans leurs rapports;

2. *Invite en outre* les institutions spécialisées intéressées et le Comité administratif de coordination à réserver dans leurs rapports pour 1968 des développements plus substantiels aux problèmes de coordination et aux questions suivantes :

- a) Enseignement agricole;
- b) Questions démographiques;
- c) Formation professionnelle dans le domaine de l'industrialisation;
- d) Activités en matière océanographique;
- e) Recherches et publications statistiques.

1507<sup>e</sup> séance plénière,  
4 août 1967.

#### 1278 (XLIII). Développement des moyens d'information

*Le Conseil économique et social,*

*Rappelant* la première partie de sa résolution 718 (XXVII) du 24 avril 1959, par laquelle il priait l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture d'entreprendre une étude des problèmes posés par l'octroi aux pays en voie de développement d'une assistance technique dans le domaine de l'information,

*Rappelant en outre* qu'après avoir examiné les résultats de cette enquête <sup>50</sup> l'Assemblée générale a adopté la résolution 1778 (XVII) du 26 octobre 1962, par laquelle elle priait l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture « de continuer à encourager le programme de développement des moyens d'information, notamment le recours aux techniques nouvelles de communication pour permettre les progrès rapides de l'éducation, de tenir à jour autant que possible son enquête sur cette question et de faire rapport à ce sujet, selon qu'il conviendra, à la Commission des droits de l'homme et au Conseil économique et social »,

*Notant* que les techniques de communication ont encore fait de grands progrès qui justifieraient la présentation d'un rapport complémentaire de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture sur le recours à ces techniques pour la réalisation de progrès rapides en matière d'éducation et pour le développement économique et social en général,

*Notant avec satisfaction* que l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture a intensifié ses activités dans ce domaine, et, en particulier, qu'elle a mis en train depuis peu des programmes à long terme relatifs aux communications spatiales et au développement du livre,

*Invite* l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture à préparer, en consultation

avec les Etats Membres, l'Organisation des Nations Unies, les institutions spécialisées intéressées et les organismes professionnels compétents, le rapport complémentaire dont il est question dans la résolution 1778 (XVII) de l'Assemblée générale, sur le recours aux techniques nouvelles de communication pour permettre les progrès rapides de l'éducation, notamment dans le domaine du développement du livre et, dans les limites de sa compétence, dans celui des communications spatiales, et à soumettre ce rapport, accompagné de recommandations appropriées, à une session ultérieure du Conseil.

1507<sup>e</sup> séance plénière,  
4 août 1967.

#### 1279 (XLIII). Développement des activités dans le domaine démographique

*Le Conseil économique et social,*

*Rappelant* sa résolution 1084 (XXXIX) du 30 juillet 1965 et la résolution 2211 (XXI) de l'Assemblée générale, en date du 17 décembre 1966,

*Ayant entendu* la déclaration du Secrétaire général <sup>51</sup> d'où il ressort que l'Organisation des Nations Unies peut maintenant entreprendre un programme d'action plus audacieux et plus efficace dans le domaine démographique et que grâce à la collaboration de l'Organisation mondiale de la santé, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et d'autres organismes intéressés, l'Organisation des Nations Unies dispose maintenant d'une infrastructure institutionnelle qui, dotée de certains moyens supplémentaires, pourrait être utilisée beaucoup plus efficacement pour exécuter des programmes de grande envergure,

*Notant* qu'outre ses résolutions antérieures permettant à l'Organisation mondiale de la santé de donner des conseils aux gouvernements, à leur demande, sur les aspects sanitaires de la planification familiale dans le cadre des services sanitaires, la vingtième Assemblée mondiale de la santé a prié le Directeur général de l'Organisation mondiale de la santé de continuer à développer les activités de l'Organisation mondiale de la santé dans le domaine des aspects sanitaires de la reproduction humaine et de prêter assistance sur demande dans l'exécution de projets de recherche et pour la formation de professeurs d'université et de personnel professionnel,

*Notant d'autre part* qu'à sa cinquante et unième session, la Conférence internationale du Travail a demandé au Directeur général du Bureau international du Travail, par l'intermédiaire du Conseil d'administration, d'entreprendre une étude complète de l'influence et des conséquences de l'accroissement rapide de la population sur les possibilités de formation et d'emploi et sur le bien-être des travailleurs, particulièrement en ce qui concerne les pays en voie de développement, et de coopé-

<sup>51</sup> Documents officiels du Conseil économique et social, quarante-troisième session, 1480<sup>e</sup> séance.

<sup>50</sup> E/CN.4/820 et Add.1 et 2.